

Le mardi vingt-six septembre deux mille dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Thierry MAGNOLI, Mickaël JOMARD, Marie GIRIN, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL.

Pouvoirs : Mickaël BARDOUX donne procuration à Thierry MAGNOLI (durant son absence), René SUBRIN donne procuration à Julien SUBRIN (durant son absence), Pierre-Jean LAURENT donne procuration à Mickaël JOMARD (durant son absence), Hervé DE SAINT JEAN donne procuration à Alain GEORGE, Chantal THORE donne procuration à Ghislaine CARRIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain MORIVAL

Compte-rendu du Conseil municipal du 26 juin 2017

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, indique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour des opérations d'ordre associées à un amortissement (chapitre 040 et 042).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>
042 / 6811	+ 182,40 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>
042 / 7811	+ 182,40 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>
040 / 2808	+ 182,40 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>
040 / 2813	+ 182,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget Assainissement de l'année 2017.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DUN AGENT TITULAIRE À TEMPS NON COMPLET

M. le Maire rappelle qu'au secrétariat un agent à temps complet a demandé à passer à temps partiel à hauteur de 70%. Afin d'assurer l'ensemble des tâches administratives et l'accueil du public, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'autre agent occupant un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet. L'agent a accepté la proposition de passer son temps de travail hebdomadaire de 17h30/35h à 24h30/35h.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de modifier le temps de travail de ce poste créé en 2013. Il passera donc de 17h30 à 24h30 hebdomadaire à partir du 1^{er} avril 2017.

CLECT – RAPPORT SUR LE TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

M. l'Adjoint au Maire présente le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) portant sur le transfert à la CCPA de 3 zones d'activités économiques situées sur les communes de Fleurieux-sur-L'Arbresle, Saint-Pierre-la-Palud et Courzieu au 1^{er} janvier 2017, en application de la loi NOTRe.

La CLECT doit donc valider les charges transférées à cette occasion intervenant au plus tard au 1^{er} janvier 2018. Pour les 3 zones précitées, ces charges sont évaluées respectivement à 1 879 €, 1 604 € et 950 €.

Le Conseil municipal est invité à valider ce rapport en date du 30 août 2017. Il reviendra au Conseil communautaire d'en déterminer l'impact sur les attributions de compensation des communes.

(Arrivée de M. BARDOUX et P-J. LAURENT)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la CLECT relatif au transfert de 3 zones d'activités économiques.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNÉE 2016

M. le Maire rappelle que le Code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

M. le Maire présente les chiffres clés du rapport 2016: 9 100 m de réseau, 312 abonnés, environ 682 habitants raccordés ; pour un foyer témoin (120m³), prix moyen: 291,98 €/an, soit 2,43 €/m³ ou 0,80 € TTC/jour/famille ; volume traité: 142m³/jour, volume annuel des boues : 3 809m³ représentant 9,1T ; curage préventif du réseau de 221ml. Le fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires.

M. le Maire rappelle que cette compétence sera transférée à la CCPA au 1^{er} janvier 2018 (loi NOTRe).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ADOPTE, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2016.

PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2016

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNÉE 2016 (SIERT)

M. le Maire présente les chiffres clés du rapport 2016 du syndicat des eaux de la région de Tarare alimenté par le réseau Saône-Turdine : 378km de réseau, 7 225 abonnés, dont 461 à Sarcey ; pour un foyer témoin (120m³), prix moyen: 381,35 €/an, soit 3 177 €/ m³ ou 1,04€ TTC/jour/famille, 913 819m³ d'eau distribuée sur le syndicat, perte du réseau 237 220 m³, rendement de 1,70 (pour une valeur de référence égale à 2).

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LES DÉCHETS (CCPA)

Olivier LAROCHE présente les chiffres clés de l'activité de ce service en 2016: 20 345T de déchets produits sur le territoire, soit 552kg/habitant, répartis entre 178kg/hab. d'ordures ménagères résiduelles, 54kg/hab. de papiers et d'emballages, 33kg/hab. d'emballages en verre, 287kg/hab. déposés dans les deux déchèteries... Le volume de déchets produits augmente légèrement mais s'accompagne d'une hausse de celui des déchets valorisés (baisse ordures résiduelles, hausse verre et déchèterie), mais une hausse du taux de refus pour les emballages ménagers (bacs jaunes) .

La mise en œuvre du plan de réduction des déchets se poursuit avec notamment 838 composteurs distribués, 19 880 gobelets réutilisables utilisés, Repair' Café, lutte contre le gaspillage alimentaire...

Le cout aidé du service est de 65,5 € HT/hab., avec une taxe (TEOM) toujours maintenue au taux de 9,2%.

RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (CCPA)

Olivier LAROCHE présente synthétiquement le bilan d'activités du service. Au total, 2 922 installations sont en fonctionnement sur la CCPA, dont 132 à Sarcey. En 2016, la CCPA a procédé à 525 contrôles de bon fonctionnement, 58 contrôles de conception, 37 de réalisation, et 35 de diagnostic-vente.

Au 31/12/2016, 1 645 installations ne présentent pas de risque sanitaire avéré. La CCPA a adopté un programme d'aide à la réhabilitation complémentaire à celui de l'Agence de l'eau.

Les tarifs des contrôles et de la redevance (40 €) n'ont pas changé en 2016, ainsi qu'en 2017.

Ces trois rapports seront mis à disposition du public en mairie et sur le site Internet.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Olivier LAROCHE rappelle que la feuille du tilleul est sortie et remercie les Conseillers pour la distribution qui est en cours.

Il indique que l'intégration de la commune de Brussieu, à sa demande, à la Communauté de communes du pays de L'Arbresle (CCPA) est à l'ordre du jour du conseil communautaire de ce jeudi 28 septembre. Cette intégration pourrait avoir lieu dès le 1^{er} janvier 2018. Une étude financière, budgétaire et fiscale a été conduite conjointement pour apprécier l'impact de ce changement et a servi de base à l'élaboration d'un pacte financier dressant les conditions de sortie, sur lesquelles les conseils communautaires seront aussi amenés à se prononcer. En cas d'issue favorable, la CCPA versera une compensation sur 15 ans à la CC des monts du Lyonnais. Cette intégration aura également pour effet de modifier la répartition des sièges au sein du conseil communautaire sans conséquence pour la commune de SARCEY.

Il présente succinctement d'autres sujets qui seront à l'ordre du jour de ce 28 septembre: vente de terrains sur la zone de La Plagne suite à l'aménagement d'un terrain d'un hectare, acquisition pour une future extension, approbation de la déclaration de projet pour l'extension du parc de Courzieu, nouvel aménagement de la déchetterie de Fleurieux, modification statutaire pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux syndicats de rivière.

Il fait ensuite un point sur le projet de table de lecture à la Madone, en cours d'élaboration.

Julien SUBRIN présente ensuite les travaux d'aménagement du site réalisés par les agents communaux ; les lauriers ont été arrachés pour dégager la vue, une plateforme pour sceller la table de lecture a été créée et le site a été engazonné. De plus, un parking a été aménagé sur le délaissé de la route départementale afin de faciliter le stationnement.

Concernant la voirie, les travaux du Perrin et de Fontlavis sont terminés. L'enrobé vient d'être fait Route de Magny par l'entreprise Eiffage, travaux gérés par la CCPA.

Le fauchage sera réalisé sur la commune du 4 au 10 octobre 2017.

Il signale également que Martial a été arrêté cet été, nous avons donc recruté un étudiant pour 5 semaines.

Pour le fleurissement, la remise des prix du concours organisé par l'office du tourisme du Beaujolais des Pierres Dorées aura lieu samedi 7 octobre à Rivolet.

Christine PICQUET détaille les effectifs de cette nouvelle année scolaire. Il y a 114 élèves à l'école sous la direction de Patrice COQUARD, nouveau directeur.

Les rythmes scolaires peuvent à nouveau être modifiés ce que la Commune envisage de faire à la rentrée prochaine. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil d'école, c'est pourquoi un sondage a été proposé aux parents d'élèves pour le retour ou non à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018-2019.

Elle fait également le bilan financier des TAP de ces deux dernières années.

Elle rappelle qu'une apprentie a été recrutée à la rentrée 2016, et réalise sa 2^{ème} année. Elle est reconnue travailleur handicapée, ce qui nous permet de bénéficier d'aides du FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), à hauteur de 80% de son salaire chargé.

Thierry MAGNOLI présente 2 permis de construire :

- Une extension de maison d'habitation - Le Replat - accordé le 28 août
- Une démolition-reconstruction - chemin de la Mairie - accordé le 28 août
- Un modificatif pour une création d'appentis et modification de façade - chemin du Martin - accordé le 8 août

Il présente également trois déclarations préalables :

- Création d'un abri bois et voiture - rue des Saules - accordée le 9 août
- Prolongement d'un muret - allée du Mas - accordée le 9 août
- Régularisation pour une volière - Pouilly - refusée le 11 août

(Arrivée de R.SUBRIN)

Il a été demandé à la société qui gère les logements HLM de tailler la haie qui débord sur le parking et de mettre une protection sur la serve jouxtant leur parking, qui a finalement été comblée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait un point sur le projet de la nouvelle école.

La consultation des entreprises débutera le 29 septembre pour une durée d'un mois. Le démarrage du chantier est prévu courant décembre pour une durée prévisionnelle d'un an.

Le syndicat des eaux a changé les canalisations d'eau potable chemin du Perrin et sur le hameau de Fontlavis. 20 branchements de maisons ont été repris et une borne incendie changée. Les travaux s'élève à 173 000 € HT. Il reste quelques reprises d'enrobé à faire.

Au niveau de l'accessibilité, les toilettes du jeu de boules vont être modifiées afin de le rendre accessible aux personnes handicapées. Ces travaux seront réalisés en novembre 2017.

L'assemblée générale de l'association Solidarité partage a eu lieu ; le montant de la subvention demandée pour 2018 reste fixé à 0,25€/hab. 140 dossiers sont en cours d'instruction.

Concernant SMADEOR, les frais d'éviction du cabinet chargé de l'étude d'impact environnemental (interrompue, suite au changement de statut du syndicat) ont été négociés à 30 000€ au lieu des 109 000 € à solder. Une déclaration d'utilité publique de création de ZAC a été déposée le 27 juin 2017 en préfecture.

Olivier LAROCHE fait un retour sur la réunion publique organisée le 27 juin à St-Romain-de-Popey, dont la présentation est disponible sur le site Internet de la CCPA. Il indique qu'un dossier de consultation sera disponible au siège des 2 intercommunalités et qu'un registre sera disponible en mairie.

Un accord de branchement sur la station d'épuration de Sarcey a été accordé à la COR, pour le raccordement de la société Boiron qui va s'implanter sur la commune des Olmes. Cela représente une charge supplémentaire de 25 eq/hab et ne pose pas de problèmes techniques.

Alain MORIVAL fait le point sur les journées du patrimoine et le développement de l'offre « balades et randonnées à thème » par l'office du tourisme.

La séance est levée à 22h55.

